

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au REACH (1907/2006/CE, modifié par 830/2015/UE) et au SIMDUT 2015

Date de révision: 25 septembre 2020

Date d'émission: 28 mars 2011

No de fiche: 447A-4c

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

ARC I BX1 (Partie A)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion, l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446 Fax: +1 978-469-6785
(Mon. - Fri. 8:30 - 5:00 PM EST)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Fournisseur:

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 - Tel. 905-335-5055
UE: Chesterton International GmbH, Am Lenzenfleck 23,
D85737 Ismaning, Allemagne – Tel. +49-89-996-5460

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeler Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)
I.N.R.S. : +33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1. Classification conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Skin Irrit. 2, H315
Eye Irrit. 2, H319
Skin Sens. 1, H317
Aquatic Chronic 3, H412

2.1.2. Informations supplémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) no 1272/2008 [CLP] / SIMDUT 2015 / SGH

Pictogrammes de danger:



Mention d'avertissement: Attention

Mentions de danger:	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:	P273 P280 P333/313 P337/313 P363 P362/364	Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
------------------------------	--	---

Informations additionnelles: Aucun

2.3. Autres dangers

Ce produit contient un polyisocyanate bloqué qui est considéré virtuellement non réactif à température ambiante. Un dégagement de vapeurs de diisocyanate libre et d'agent de blocage est prévu pendant tout chauffage de ce produit au-dessus de sa température de libération (120°C). Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Au cours du durcissement, il y a dégagement de phénol alkylé. La formation d'isocyanate dans l'enduit, au cours du durcissement, n'a pas pu être mise en évidence. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Ingrédients dangereux ¹	%Poids	No. CAS / No. EC	No. d'enregist. REACH	Classification conformément au CLP/SGH
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	8-17	25068-38-6 500-033-5	ND	Eye Irrit. 2, H319 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	0,1-0,9	2425-79-8 219-371-7	01-211949 4060-45	Acute Tox. 4, H302/312/332 Eye Dam. 1, H318 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412
4-Nonylphénol, ramifié	0,1-0,2	84852-15-3 284-325-5	ND	Repr. 2, H361fd Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 (facteur M = 10) Aquatic Chronic 1, H410 (facteur M = 10)
Autres Ingrédients:				
Bauxite (Al ₂ O ₃ .xH ₂ O), calcinée	35-50	92797-42-7 296-578-9	ND	Non classé*
Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	1-5	Inconnu	ND	Non classé
Silice (Quartz)	0,1-0,9	14808-60-7 238-878-4	ND	Non classé

Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Art. 57: 4-Nonylphénol, ramifié

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

¹Conforme aux normes: 1272/2008/CE, SIMDUT 2015, SGH, REACH

SECTION 4: PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:	Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter immédiatement un médecin. Des symptômes de l'asthme peuvent se manifester immédiatement ou au bout de plusieurs heures. Des réactions asthmatiques extrêmes peuvent constituer un danger mortel.
Contact avec l'épiderme:	Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincez les yeux pendant au moins 15 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si l'irritation persiste.
Ingestion:	Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire. Un dégagement de vapeurs de diisocyanate libre et d'agent de blocage est prévu pendant tout chauffage de ce produit au-dessus de sa température de libération. Les risques d'inhalation de cette section s'appliquent aux vapeurs de diisocyanate libre et d'agent de blocage ainsi produites. Les vapeurs ou brouillards peuvent irriter les voies respiratoires, entraînant des écoulements nasaux, des maux de gorge, la toux, une gêne dans la poitrine, un essoufflement et une réduction de la fonction pulmonaire (difficulté respiratoire). Les personnes souffrant d'une hyperréactivité bronchique aspécifique peuvent réagir à des concentrations plus faibles avec des symptômes similaires, ainsi qu'avec une attaque d'asthme ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. Une exposition à des concentrations plus élevées peut entraîner une bronchite, un spasme bronchique et un œdème pulmonaire. Des cas de pneumonie chimique ou de pneumopathie d'hypersensibilité, accompagnés de symptômes semblables à ceux de la grippe (par exemple, de la fièvre, des frissons), ont été observés. Ces symptômes peuvent se manifester plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont en général réversibles. Une surexposition répétée ou une grande dose unique par inhalation (y compris l'inhalation des dégagements gazeux produits pendant le durcissement à chaud) peuvent causer une sensibilisation respiratoire se manifestant par une gêne respiratoire, une respiration sifflante, un essoufflement ou une crise d'asthme. Ces symptômes peuvent se manifester immédiatement ou plusieurs heures après l'exposition. Des réactions asthmatiques extrêmes peuvent constituer un danger mortel. Après sensibilisation, les symptômes peuvent se manifester en cas d'exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. La sensibilisation peut être permanente. Il a été observé qu'une surexposition chronique aux diisocyanates peut entraîner des maladies pulmonaires (notamment la fibrose et une réduction de la fonction pulmonaire) qui peuvent être permanentes.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, ou brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Jet d'eau à débit élevé

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

A des températures supérieures à 177 °C, du dioxyde de carbone est libéré, ce qui peut entraîner une augmentation de la pression dans les enceintes fermées qui risquent d'éclater avec force si elles sont exposées à de fortes chaleurs ou si leur contenu est contaminé par la présence d'eau. Pendant un incendie, des vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz irritants très toxiques peuvent être produits par décomposition thermique ou combustion. L'exposition au diisocyanate chauffé peut être extrêmement dangereuse.

5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter tout contact avec la peau. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Les signes précurseurs (irritation oculaire, nasale et de la gorge ou odeur) ne suffisent pas à éviter la surexposition par inhalation. Le récipient doit rester bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

Les risques pour la santé associés à la manipulation de ces composés ARC sont encore réduits du fait que la Partie A :

- contient un mélange d'isocyanate bloqué à 100 %, avec un mélange de polymères tels que de la résine époxy.
- est une pâte granuleuse qui ne peut pas être inhalée.
- ne doit jamais être exposée à des températures supérieures à 120 °C dans des conditions de stockage et d'utilisation normales, ce qui minimise le risque de déblocage.
- mélangée avec les composants de la Partie B, ne peut pas engendrer une température de réaction exothermique approchant la limite de blocage de 120 °C.

Surveillance médicale : Bien que les risques pour la santé soient réduits lors de l'utilisation d'un isocyanate bloqué, la meilleure pratique consiste à mettre en œuvre un programme approprié d'équipement de protection associé à un programme de surveillance médicale pour les employés utilisant des isocyanates (bloqués ou non). Tous les candidats affectés à une zone de traitement de l'isocyanate doivent être soumis à une évaluation médicale avant leur prise de poste. Des antécédents d'eczéma ou d'allergies respiratoires telles que le rhume des foins peuvent justifier l'exclusion médicale des zones de traitement de l'isocyanate. Les candidats qui ont des antécédents d'asthme à l'âge adulte ne doivent pas être affectés au traitement des isocyanates. Les candidats qui ont des antécédents de sensibilisation à l'isocyanate ne doivent plus être affectés au traitement des isocyanates. Un programme de surveillance médicale annuelle doit être mis en place pour tous les employés qui peuvent être exposés aux diisocyanates. Une fois qu'un employé a été diagnostiqué sensibilisé à tout isocyanate, aucune exposition ne peut plus être permise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec (10 °C à 32 °C, à l'abri de la lumière directe du soleil).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle****Ingrédients dangereux**

	VME		TLV ACGIH	
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³
Résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	–	–	–	–
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	–	–	–	–
4-Nonylphénol, ramifié	–	–	–	–
Bauxite (Al ₂ O ₃ .xH ₂ O), calcinée	–	10	(alvéolaire)	1
Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	–	–	–	–
Silice (Quartz)	(alvéolaire)	0,1	–	0,025 (alvéolaire)

8.2. Contrôles de l'exposition**8.2.1. Mesures techniques**

Utiliser une ventilation adéquate pour maintenir les niveaux d'isocyanate dans l'air sous les limites d'exposition. L'air d'évacuation (y compris les dégagements gazeux de four de durcissement) peuvent nécessiter un nettoyage par des laveurs ou des filtres pour réduire la contamination du milieu ambiant. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépolluissage appropriées ou humidifiez le produit.

8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire autonome (ARA), un appareil respiratoire à adduction d'air (ARAA) ou un appareil respiratoire filtrant (ARF) avec un filtre approprié. Si un feu ou une perturbation du processus entraîne un chauffage supérieur à 120 °C, les employés doivent porter des appareils respiratoires à adduction d'air à pression positive, car les DJT dans l'air peuvent être atteints dans ces conditions.

Gants de protection:	Gants résistants aux produits chimiques (par exemple en caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle, néoprène, PVC)
Protection des yeux et du visage:	Lunettes de sécurité
Autres:	Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	pâte	Odeur	doux
Couleur	bleu	Seuil olfactif	n'est pas défini
Point initial d'ébullition	n'est pas défini	Pression de vapeur à 20° C	n'est pas défini
Point de fusion	n'est pas défini	% de produits aromatiques par poids	0%
% volatil (par volume)	0%	pH	n'est pas applicable
Point éclair	192°C	Densité relative	2,39 kg/l
Méthode	PM, vase clos	Coefficient (eau/huile)	< 1
Viscosité	4 million cps @25°C	Densité de vapeur (air=1)	> 1
Température d'auto-inflammabilité	n'est pas défini	Taux d'évaporation (éther = 1)	< 1
Température de décomposition	n'est pas défini	Solubilité dans l'eau	insoluble
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	n'est pas défini	Propriétés comburantes	n'est pas défini
Inflammabilité (solide, gaz)	n'est pas applicable	Propriétés explosives	n'est pas défini

9.2. Autres informations

Température de libération: 120°C. COV (EPA 24): 0,11 lbs/gal.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**10.1. Réactivité**

Voir les sous-rubrique 10.3 et 10.5.

10.2. Stabilité chimique

Stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

De l'agent bloquant et du diisocyanate de toluène sont libérés à une température supérieure à 120 °C

10.5. Matières incompatibles

Bases et acides minéraux puissants et agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, aldéhydes, acides, cyanure d'hydrogène et autres émanations toxiques (par la combustion).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Voie primaire d'exposition en usage normal: Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la condition des personnes atteintes de troubles préexistants des yeux, de la peau ou du système respiratoire.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: L'ingestion de ce produit peut causer des réactions gastro-intestinales telles que la nausée, les vomissements et la diarrhée.

Substance	Essai	Résultat
Bauxite (Al ₂ O ₃ .xH ₂ O), calcinée	DL50, rat	> 5000 mg/kg
Résines époxydiques	DL50, rat	> 5000 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	DL50, rat	> 5000 mg/kg
4-Nonylphénol, ramifié	DL50, rat	1412 mg/kg
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	DL50, rat	1163 mg/kg

Par voie cutanée: 4-Nonylphénol, ramifié & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé: ETA-mélange, par voie cutanée = 2118 mg/kg (Méthode de calcul).

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	DL50, lapin	> 3000
4-Nonylphénol, ramifié	DL50, lapin	2031 mg/kg
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	DL50, lapin	> 2150 mg/kg

Par inhalation: Un dégagement de vapeurs de diisocyanate libre et d'agent de blocage est prévu pendant tout chauffage de ce produit au-dessus de sa température de libération. Les risques d'inhalation de cette section s'appliquent aux vapeurs de diisocyanate libre et d'agent de blocage ainsi produites. Les vapeurs ou brouillards peuvent irriter les voies respiratoires, entraînant des écoulements nasaux, des maux de gorge, la toux, une gêne dans la poitrine, un essoufflement et une réduction de la fonction pulmonaire (difficulté respiratoire). Les personnes souffrant d'une hypersensibilité bronchique aspécifique peuvent réagir à des concentrations plus faibles avec des symptômes similaires, ainsi qu'avec une attaque d'asthme ou des symptômes semblables à ceux de l'asthme. Une exposition à des concentrations plus élevées peut entraîner une bronchite, un spasme bronchique et un œdème pulmonaire. Des cas de pneumonie chimique ou de pneumopathie d'hypersensibilité, accompagnés de symptômes semblables à ceux de la grippe (par exemple, de la fièvre, des frissons), ont été observés. Ces symptômes peuvent se manifester plusieurs heures après l'exposition. Ces effets sont en général réversibles.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	CL0, rat, 5-8 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	ETA	1,5 mg/l (brouillards)

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Irritation de la peau, lapin	Irritation modérée
4-Nonylphénol, ramifié & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	Irritation de la peau, lapin (OECD 404)	Pas d'irritation de la peau
4-Nonylphénol, ramifié	Irritation de la peau, Irritation de la peau, lapin (OECD 404)	C - Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Irritation des yeux, lapin	Irritation modérée
4-Nonylphénol, ramifié & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	Irritation des yeux, lapin (OECD 405)	Légèrement irritant
4-Nonylphénol, ramifié	Irritation des yeux, lapin (OECD 405)	C - Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

Substance	Essai	Résultat
Résines époxydiques	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant
4-Nonyl phénol & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé	Sensibilisation de la peau, souris (OCDE 429)	Non sensibilisant
4-Nonyl phénol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Non sensibilisant
Éther diglycidique du 1,4-butanediol	Sensibilisation de la peau, cobaye	Sensibilisant

Mutagenicité sur les cellules germinales:

Résines époxydiques, 4-Nonylphénol, ramifié, Éther diglycidique du 1,4-butanediol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé, Test d'Ames : négatif.

Cancérogénicité:

Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) et le National Toxicology Program américain (NTP) ont classifié la silice comme agent carcinogène pour l'être humain en cas d'inhalation. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale. Résines époxydiques: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidique du 1,4-butanediol: manque de données.

Toxicité pour la reproduction:

Résines époxydiques: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Éther diglycidique du 1,4-butanediol: manque de données. 4-Nonylphénol, ramifié: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

STOT-exposition unique:

Résines époxydiques, Éther diglycidique du 1,4-butanediol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT-exposition répétée:

Résines époxydiques, Éther diglycidique du 1,4-butanediol: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Il a été observé qu'une surexposition chronique aux diisocyanates peut entraîner des maladies pulmonaires (notamment la fibrose et une réduction de la fonction pulmonaire) qui peuvent être permanentes. La respiration prolongée de la silice libre respirable peut laisser une cicatrice sur les poumons, causer la toux, et rendre la respiration difficile. Cela peut conduire à une maladie des poumons, la silicose, qui est un type de fibrose pulmonaire progressive causant l'incapacité et pouvant être fatale. La silice contenue dans ce produit ne se dissocie pas du mélange et ne devient pas d'elle-même aérogène, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations:

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Résines époxydiques: le matériau est modérément toxique pour les organismes aquatiques en cas d'exposition aiguë (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/l chez les espèces les plus sensibles). 4-Nonylphénol, ramifié & Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé: CL50/CE50/CEr50 > 100 mg/l chez les espèces les plus sensibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Résines époxydiques, Éther diglycidique du 1,4-butanediol, Polyisocyanate bloqué par un phénol alkylé, 4-Nonylphénol, ramifié: ce produit n'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résines époxydiques: log Ko/e = 2,64 – 3,78; BCF = 31 (QSAR); faible risque de bioaccumulation. 4-Nonylphénol, ramifié: la bioaccumulation est possible dans les poissons et les organismes aquatiques (log Ko/e = 3,28; BCF, Têtes-de-boule (pimephales promelas), 20 jours = 271).

12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Insoluble dans l'eau. Résines époxydiques: s'il pénètre dans le sol, ce produit est mobile et risque de contaminer les eaux souterraines (log Ko/e <= 3,65). Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux (appartient à la classe des déchets dangereux conformément à 2008/98/CE). Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les règlements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au règlement le plus strict.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**14.1. Numéro ONU**

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: Non Dangereux, Non Homologué

TMD: Non Dangereux, Non Homologué

US DOT: Non Dangereux, Non Homologué

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN/IMDG/OACI: n'est pas applicable

TMD: n'est pas applicable

US DOT: n'est pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

n'est pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

n'est pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

n'est pas applicable

14.8. Autres informations

n'est pas applicable

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Règlements de l'UE**

Autorisations en vertu du titre VII: N'est pas applicable

Restrictions en vertu du titre VIII: Aucun

Autres règlements de l'UE: Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

15.1.2. Réglementations nationales

Tableaux de maladies professionnelles: 51, 62, 25; Surveillance médicale spéciale (Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012).

Autres réglementations nationales: Mise en œuvre nationale de la Directive CE à laquelle il est fait référence dans la sous-rubrique 15.1.1.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été effectuée par le fournisseur pour cette substance/ce mélange.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Abréviations et acronymes: ACGIH : Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
 ADN : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
 ADR : Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
 BCF: Facteur de bioconcentration
 CLP : Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (1272/2008/CE)
 CL50 : Concentration létale médiane d'une population d'essai
 DL50 : Dose létale médiane d'une population d'essai
 DME0 : Dose minimale avec effet observé
 DSEO : Dose sans effet observé
 ETA: Estimation de la toxicité aiguë
 FDS : Fiche de données de sécurité
 IMDG : Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
 NOEC : Concentration sans effet observé (CSEO)
 ND : Non disponible
 OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
 PBT : Substance persistante, bioaccumulable et toxique
 PEL : Limite d'exposition admissible
 (Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
 REACH : Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (1907/2006/CE)
 RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
 SGH : Système général harmonisé
 SO : Sans objet
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
 STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
 TMD : Transport des marchandises dangereuses (Canada)
 TLV : Valeur limite d'exposition
 US DOT : Ministère américain des transports
 VLCT: Valeur limite court terme
 VME: Valeur limite de moyenne d'exposition
 vPvB : Substance très persistante et très bioaccumulable
 Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes: Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
 Agence suédoise des produits chimiques (KEMI)
 Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)
 U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au règlement (CE) no 1272/2008 / SGH:

Classification	Méthode de classification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2, H315	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Règle d'extrapolation «Dilution»
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Mentions H pertinentes: H315: Provoque une irritation cutanée.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318: Provoque des lésions oculaires graves.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H302/312/332: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.
 H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Noms des pictogrammes de danger: Danger pour la santé (classification non conforme à la CLP), point d'exclamation

Changements apportés à la FDS dans cette révision: Sections 2.1, 3.2.

Date de révision: 25 septembre 2020

Plus d'informations: Aucun

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.